



Rapport de gestion Pour le trimestre clos le 28 février 2019

Généralités

Le présent rapport de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Groupe d'Alimentation MTY inc. (« MTY ») fournit de l'information additionnelle et devrait être lu de pair avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour le trimestre clos le 28 février 2019 et les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 30 novembre 2018.

Dans le présent rapport de gestion, « Groupe d'alimentation MTY inc. », « MTY » ou « la Société » désignent, selon le cas, Groupe d'alimentation MTY inc. et ses filiales, Groupe d'alimentation MTY inc. ou l'une de ses filiales.

À moins d'indication contraire, les données et renseignements présentés dans ce rapport de gestion ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations présentement émises et adoptées qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} décembre 2018.

Le présent rapport de gestion est arrêté au 10 avril 2019. De l'information supplémentaire sur MTY, de même que ses plus récents rapports annuels et trimestriels ainsi que des communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de SEDAR, www.sedar.com, et sur www.mtygroup.com.

Énoncés prospectifs et utilisation d'estimations

Le présent rapport de gestion et notamment, sans s'y restreindre, ses rubriques intitulées « Aperçu », « Chiffre d'affaires d'établissements comparables », « Passifs éventuels » et « Événements postérieurs », renferment des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent, entre autres, des déclarations relatives à certains aspects des perspectives d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2019. Ils comprennent également d'autres assertions qui ne s'appuient pas sur des faits historiques distinctement vérifiables. Un énoncé prospectif est formulé lorsque ce qui est connu ou prévu aujourd'hui est utilisé pour faire un commentaire à propos de l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent renfermer des mots tels hypothèse, but, conseil, intention, objectif, aperçu et stratégie, ou employer à divers temps, notamment au conditionnel ou au futur, des verbes tels viser, anticiper, croire, s'attendre à, planifier, projeter, rechercher, cibler, s'efforcer, pouvoir ou devoir. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés en vertu des dispositions d'exonération prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À moins d'indication à l'effet contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion décrivent les prévisions de la Société au 10 avril 2019 et, par conséquent, sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage d'aucune façon à actualiser ou à réviser un énoncé prospectif, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou autrement, si ce n'est en vertu des exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

En raison de leur nature même, les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et risques intrinsèques. Ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui soulèvent la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent substantiellement des attentes implicites ou explicites qu'ils expriment ou que

les perspectives d'affaires, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques ne se réalisent pas. En conséquence, la Société ne peut garantir qu'un énoncé prospectif se concrétisera et le lecteur est avisé de ne pas accorder une confiance induite à ces énoncés prospectifs. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs sont formulés afin d'informer sur les priorités stratégiques actuelles, les attentes et les plans de la direction. Ils visent à permettre aux investisseurs et à d'autres de mieux comprendre les perspectives d'affaires et le milieu d'exploitation. Le lecteur est avisé, cependant, que cette information peut être inappropriée lorsqu'utilisée à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui sont considérées comme raisonnables au 10 avril 2019. Veuillez vous reporter, en particulier, à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » pour une description de certaines des hypothèses clés économiques, commerciales et opérationnelles que la Société a utilisées dans la rédaction des énoncés prospectifs qui figurent dans ce rapport de gestion. Si ces hypothèses se révèlent inexacts, les résultats réels peuvent s'écarter de façon importante des prévisions.

Lorsqu'elle dresse les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités conformément aux IFRS et prépare le rapport de gestion, la direction doit exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables, formuler des hypothèses et utiliser des estimations qui ont une incidence sur les soldes présentés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et quant aux actifs éventuels.

À moins d'indications contraires aux présentes, les priorités stratégiques, les perspectives d'affaires et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion antérieur demeurent essentiellement les mêmes.

Des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels s'écarteraient substantiellement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs susmentionnés et par d'autres énoncés prospectifs contenus ailleurs dans ce rapport de gestion. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'intensité des activités concurrentielles et leur incidence sur la capacité d'attirer la clientèle; la capacité de la Société d'obtenir des emplacements avantageux et de renouveler les baux actuels à des taux acceptables; l'arrivée de concepts étrangers; la capacité d'attirer de nouveaux franchisés; les changements touchant aux goûts de la clientèle, aux tendances démographiques, à l'attrait des concepts, aux profils d'achalandage ainsi qu'aux coûts et taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux; la conjoncture économique et financière générale; les niveaux de confiance et de dépenses du consommateur; la demande et les prix des produits; la capacité de mettre en œuvre des stratégies et des plans de manière à générer les profits attendus; les situations affectant la capacité de tiers fournisseurs de procurer des produits et services essentiels; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre; la volatilité des marchés de valeurs; la volatilité des taux de change ou des taux d'emprunts; les maladies d'origine alimentaire; les contraintes opérationnelles ainsi que l'occurrence d'épidémies, de pandémies et d'autres risques pour la santé.

Les facteurs de risque ci-dessus et d'autres qui pourraient donner lieu à des résultats ou événements essentiellement différents des attentes explicites ou implicites formulées dans nos énoncés prospectifs sont commentés dans le présent rapport de gestion.

Le lecteur est avisé que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles d'affecter la Société. Des incertitudes et risques additionnels qui sont inconnus pour l'instant ou qui sont actuellement jugés négligeables peuvent aussi avoir un effet préjudiciable sur son entreprise, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire de la part de la Société, les énoncés prospectifs ne rendent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux, ou de quelque disposition, monétisation, fusion, acquisition, autre regroupement d'entreprises ou autres opérations qui peuvent être annoncés ou peuvent survenir après le 10 avril 2019. L'impact financier de telles opérations et d'éléments non récurrents ou spéciaux peut être complexe et dépend des particularités de chaque cas. En conséquence, la Société ne peut en décrire les conséquences prévues de façon concrète ou de la même façon que les risques connus ayant une incidence sur son entreprise.

Respect des normes internationales d'information financière

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers présentés ci-après, y compris les valeurs présentées dans les tableaux, sont établis selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »). MTY utilise comme indicateur le bénéfice avant impôts, intérêts sur la dette à long terme et amortissements (« BAIIA ») parce qu'il permet à la direction d'évaluer la performance opérationnelle de la Société.

La Société présente également le chiffre d'affaires des établissements comparables, qui est défini comme le volume comparatif des ventes réalisées par des établissements ouverts depuis au moins treize mois ou acquis il y a plus de treize mois. La croissance du chiffre d'affaires des établissements comparables fournit des renseignements sur la performance comparative des établissements de notre réseau d'une période à l'autre.

De même, la Société se sert du chiffre d'affaires réseau pour évaluer la taille et la performance du réseau des établissements de MTY et comme indice de son potentiel rémunérateur. Le chiffre d'affaires réseau comprend le chiffre d'affaires des établissements existants, celui des établissements ouverts ou fermés pendant la période et, dans le cas des nouveaux concepts acquis, celui qu'ils ont réalisé à compter de la date de clôture de l'opération.

Ces indicateurs financiers sont largement reconnus, mais ils n'ont pas une définition standard au sens des IFRS. Il est donc possible qu'ils ne puissent être comparés à ceux présentés par d'autres sociétés. Ces indicateurs hors IFRS visent à fournir des renseignements additionnels sur la performance de MTY et ils ne devraient pas être considérés isolément ou en lieu et place d'un indicateur calculé conformément aux IFRS.

La Société utilise ces indicateurs pour évaluer la performance de l'entreprise puisqu'ils reflètent ses activités courantes. La direction croit que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société à satisfaire ses obligations de paiement ou en tant qu'outil d'évaluation courant des entreprises du secteur. De la même façon, le chiffre d'affaires des établissements comparables et le chiffre d'affaires réseau fournissent à l'investisseur des renseignements supplémentaires sur la performance du réseau qui n'ont pas d'équivalent sous les IFRS. Ces deux indicateurs interviennent également dans l'établissement de la rémunération incitative à court terme de certains employés.

Points saillants d'événements marquants du trimestre

Acquisition de Casa Grecque

Le 10 décembre 2018, la Société a complété l'acquisition de l'actif de Casa Grecque pour une contrepartie totale de 22,0 millions de dollars, dont 20,9 millions financés à partir de l'encaisse de MTY et de sa marge de crédit courante. Des passifs nets s'élevant à 0,2 million de dollars ont été pris en charge tandis qu'une retenue de 1,3 million de dollars était effectuée.

Retraitement des soldes comparatifs

Depuis le 1^{er} décembre 2018, la Société applique IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Les soldes comparatifs présentés pour chaque trimestre de l'exercice clos le 30 novembre 2018 ont été retraités pour refléter l'application de cette norme comptable. Les ajustements apportés aux états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière et du résultat suite à l'application d'IFRS 15 sont décrits sous la rubrique *Modifications comptables*.

Entreprise principale

MTY franchise et exploite des établissements de restauration rapide et à service complet sous les enseignes suivantes : Tiki-Ming, Sukiyaki, La Crémère, Au Vieux Duluth Express, Panini Pizza Pasta, Villa Madina, Cultures, Thai Express, Vanelli's, Kim Chi, TCBY, Sushi Shop, Koya Japan, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tutti Frutti, TacoTime, Country Style, Buns Master, Valentine, Jugo Juice, Mr. Sub, Koryo Korean Barbeque, Mr. Souvlaki, SushiGo, Mucho Burrito, Extreme Pita, PurBlendz, ThaiZone, Madisons New York Grill & Bar, Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man, Fabrika, Van Houtte, Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle, SenseAsian, Tosto, Big Smoke Burger, Cold Stone Creamery, Blimpie, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati

Café & Bakery, Rollerz, Johnnie's New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Cereality, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi, Pinkberry, Baja Fresh Mexican Grill, La Salsa Fresh Mexican Grill, La Diperie, Steak Frites St-Paul, Giorgio Ristorante, The Works Gourmet Burger Bistro, Houston Avenue Bar & Grill, Industria Pizzeria + Bar, Dagwoods Sandwichs et Salades, The Counter Custom Burgers, Built Custom Burgers, Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes, Ben & Florentine, Grabbagreen, Timothy's World Coffee, Mmmuffins, SweetFrog et Casa Grecque.

Au 28 février 2019, MTY comptait 5 941 établissements en activité ; 5 859 étaient exploités en vertu d'une franchise ou d'un contrat de gérance et 82 étaient exploités par MTY (les « établissements appartenant à la Société » ou « établissements propriétaires »).

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les aires de restauration des galeries marchandes et tours de bureaux et dans les centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des aéroports, des stations-service, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des camions-restaurants et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants. Les enseignes Country Style, La Crémère, Sushi Shop, TacoTime, Tutti Frutti, Valentine, Mr. Sub, ThaiZone, Extreme Pita, Mucho Burrito, Madisons, Houston Avenue Bar & Grill, Industria Pizzeria + Bar, Steak Frites St-Paul, Giorgio Ristorante, The Works Gourmet Burger Bistro, Blimpie, Cold Stone Creamery, Baja Fresh Mexican Grill, The Counter Custom Burgers, Built Custom Burgers, Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes, Ben & Florentine et Grabbagreen sont surtout établies avec façade sur rue. La Crémère, TCBY, La Diperie et SweetFrog sont exploitées essentiellement d'avril à septembre tandis que les autres enseignes le sont en général l'année durant.

MTY a développé plusieurs concepts de restauration rapide. Tiki-Ming (cuisine chinoise) a été sa première enseigne, suivie de Sukiyaki (délices de la table japonaise), Franx Supreme (hot dogs et hamburgers), Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Caférama, Carrefour Oriental, Villa Madina, Kim Chi, Vie & Nam, Tandori, O'Burger et Tosto.

D'autres enseignes se sont ajoutées à la suite d'acquisitions successives, soit :

Enseigne	Année d'acquisition	Participation	Établissements franchisés	Établissements propriétaires
Fontaine Santé/Veggirama	1999	100%	18	—
La Crémère	2001	100%	71	3
Croissant Plus	2002	100%	18	2
Cultures	2003	100%	24	—
Thai Express	Mai 2004	100%	6	—
Mrs. Vanelli's	Juin 2004	100%	103	—
TCBY – droits canadiens de franchise maîtresse	Septembre 2005	100%	91	—
Yogen Früz ^{MC} – droits de franchise exclusifs au Canada ¹	Avril 2006	100%	152	—
Sushi Shop	Septembre 2006	100%	42	5
Koya Japan	Octobre 2006	100%	24	—
Sushi Shop (établissements franchisés existants)	Septembre 2007	100%	—	15
Tutti Frutti	Septembre 2008	100%	29	—
TacoTime – droits canadiens de franchise maîtresse	Octobre 2008	100%	117	—
Country Style Food Services Holdings inc.	Mai 2009	100%	475	5
Groupe Valentine inc.	Septembre 2010	100%	86	9
Jugo Juice	Août 2011	100%	134	2
Mr. Submarine	Novembre 2011	100%	338	—
Koryo Korean BBQ	Novembre 2011	100%	19	1
Mr. Souvlaki	Septembre 2012	100%	14	—

¹⁾ Les droits de franchise maîtresse exclusive de Yogen Früz^{MC} au Canada ont été cédés le 1^{er} février 2017.

Enseigne	Année d'acquisition	Participation	Établissements franchisés	Établissements propriétaires
SushiGo	Juin 2013	100%	3	2
Extreme Pita, PurBlendz et Mucho Burrito (Extreme Brandz)	Septembre 2013	100%	300, dont 34 aux États-Unis	5
ThaiZone	Septembre 2013 March 2015	80% + 20%	25 et 3 restaurants mobiles	—
Madisons	Juillet 2014 Septembre 2018	90% + 10%	14	—
Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika	Octobre 2014	100%	88	13
Van Houtte Café Bistros – licence de franchise perpétuelle	Novembre 2014	100%	51	1
Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian	Décembre 2014	100%	115	17
Big Smoke Burger	Septembre 2015 Septembre 2016	60% + 40%	13	4
Kahala Brands Itée – Cold Stone Creamery, Blimpie, TacoTime, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie's New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Cereality, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi et Pinkberry	Juillet 2016	100%	2 839	40
BF Acquisition Holdings, LLC – Baja Fresh Mexican Grill et La Salsa Fresh Mexican Grill	Octobre 2016	100%	167	16
La Diperie	Décembre 2016	60%	5	—
Steak Frites St-Paul et Giorgio Ristorante	Mai 2017 Septembre 2018	83,25% + 9,25%	15	—
The Works Gourmet Burger Bistro	Juin 2017	100%	23	4
Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar	Juin 2017	80%	12	—
Dagwoods Sandwichs et Salades	Septembre 2017	100%	20	2
The Counter Custom Burgers	Décembre 2017	100%	36	3
Built Custom Burgers	Décembre 2017	100%	5	—
Groupe restaurants invescor – Bâton Rouge, Pizza Delight, Scores, Toujours Mikes et Ben & Florentine	Mars 2018	100%	253	8
Grabbagreen	Mars 2018	100%	26	1
Timothy's World Coffee et Mmmuffins licence de franchise perpétuelle	Avril 2018	100%	32	7
SweetFrog Premium Frozen Yogurt	Septembre 2018	100%	331	—
Casa Grecque	Décembre 2018	100%	31	—

MTY détient également une entente exclusive de développement régional avec Restaurant Au Vieux Duluth afin de développer et sous-franchiser les restaurants à service rapide Au Vieux Duluth Express en Ontario et au Québec.

Les produits rattachés aux franchises proviennent des redevances de franchisage, du revenu des fonds promotionnel, des droits de franchise, de la vente de projets clés en main, des loyers, de la location d'enseignes, des droits de distribution de fournisseurs, des droits abandonnés de cartes-cadeaux et des frais d'administration de tels programmes ainsi que de la vente d'autres biens et services; ils proviennent également des ventes du centre de distribution, qui dessert principalement les franchises Valentine et Casa Grecque. Les charges d'exploitation rattachées au franchisage incluent les salaires, les frais d'administration associés aux franchisés actuels et nouveaux, les charges liées au développement de

nouveaux marchés, les frais de mise en œuvre de projets clés en main, le loyer ainsi que les fournitures, produits finis et équipements vendus.

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la société comprennent leurs recettes. Les charges des établissements appartenant à la Société comprennent leurs coûts d'exploitation.

Les activités de transformation des aliments mentionnées aux présentes contribuent aussi au chiffre d'affaires de MTY. Les deux usines préparent des produits variés qui vont des ingrédients et des plats prêts-à-servir qui sont vendus à des restaurants ou à d'autres usines de transformation jusqu'aux plats préparés vendus chez des détaillants. Le chiffre d'affaires des usines provient principalement de la vente de leurs produits à des distributeurs, détaillants et franchisés. La Société génère également des revenus provenant de la vente de produits au détail, sous différentes enseignes, vendues chez des divers détaillants.

MTY disposent également de deux centres de distribution dont le chiffre d'affaires découle surtout de la distribution de biens aux franchises Valentine et Casa Grecque.

Description d'acquisitions récentes

Le 10 décembre 2018, la Société a complété l'acquisition de l'actif de Casa Grecque pour une contrepartie totale de 22,0 millions de dollars, dont 20,9 millions financés à partir de l'encaisse de MTY et de sa marge de crédit courante. Des passifs nets s'élevant à 0,2 million de dollars ont été pris en charge tandis qu'une retenue de 1,3 million de dollars était effectuée.

Le 25 septembre 2018, la Société a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition de la quasi-totalité de l'actif de SweetFrog Premium Frozen Yogurt pour une contrepartie s'élevant à 41,5 millions de dollars (32,1 millions \$ US), dont 37,4 millions de dollars (28,9 millions \$ US) réglés à la clôture. Au moment de la clôture, 323 établissements étaient franchisés ou licenciés aux États-Unis et 8 à l'international.

Le 7 septembre 2018, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 10% dans 8825726 Canada inc. (Madisons) pour une contrepartie en trésorerie de 1,1 million de dollars.

Le 4 avril 2018, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a fait l'acquisition de l'actif de Timothy's World Coffee^{MD} et de Mmmuffins^{MD} pour une contrepartie totale de 1,3 million de dollars dont 1,2 million de dollars réglés à la clôture. Trente-neuf (39) établissements étaient en activité au Canada au moment de la clôture.

Le 15 mars 2018, l'une des filiales en propriété exclusive de la Société a fait l'acquisition de l'actif de Grabbagreen^{MD} pour une contrepartie totale de 3,4 millions de dollars (2,6 millions \$ US) dont 3,1 millions de dollars (2,4 millions \$ US) comptants à la clôture. Vingt-sept (27) établissements étaient en activité aux États-Unis au moment de la clôture.

Le 1^{er} mars 2018, la Société a acquis, à la suite de la fusion d'une filiale en propriété exclusive et de Groupe restaurants invescor inc. (« GRI »), toutes les actions en circulation de GRI. La contrepartie totale s'élevait à 250,8 millions de dollars, dont 53,1 millions de dollars en trésorerie, et le solde en actions. Au moment de la clôture, GRI exploitait 5 marques au Canada et disposait de 261 établissements en activité.

Le 1^{er} décembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition de toutes les participations dans les sociétés à responsabilité limitée CB Franchise Systems et Built Franchise Systems. Le prix d'achat s'élevait à 30,0 millions de dollars (23,5 millions \$ US) dont 28,3 millions de dollars (22,2 millions \$ US) comptants. Au moment de la clôture, trois établissements propriétaires et 41 franchises étaient en activité. Le réseau compte des établissements aux États-Unis, au Canada, au Ghana, en Irlande, au Japon, au Mexique, en Arabie saoudite et au Royaume-Uni.

Résumé de l'information financière trimestrielle

(En milliers de dollars, sauf le résultat par action)	Trimestres clos en							
	Mai 2017 ²⁾	Août 2017 ²⁾	Novembre 2017 ²⁾	Février 2018	Mai 2018	Août 2018	Novembre 2018	Février 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	69 962	72 372	69 733	75 489	105 741	106 691	125 195	107 297
BAIIA¹⁾	24 595	25 576	27 219	19 368	35 502	36 987	32 994	28 376
Résultat net attribuable aux propriétaires	16 033	12 035	19 424	44 276	17 955	20 305	13 240	14 748
Résultat global attribuable aux propriétaires	20 145	(14 344)	29 138	42 630	22 378	23 393	21 007	10 657
Résultat par action	0,75	0,56	0,91	2,07	0,71	0,81	0,53	0,59
Résultat par action, dilué	0,75	0,56	0,91	2,07	0,71	0,82	0,53	0,58

¹⁾ Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 11.

²⁾ Les soldes n'ont pas été retraités pour rendre compte de l'application d'IFRS 15. Pour des précisions, se reporter à la rubrique Modifications comptables.

Note sur l'information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de deux secteurs géographiques, soit le Canada et les États-Unis d'Amérique/International. La Société et son principal responsable de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation. Dans ces secteurs géographiques, les responsables de l'exploitation de la Société évaluent également le rendement de sous-secteurs selon le type de produits offerts ou de services rendus. Ces sous-secteurs comprennent le franchisage, les établissements propriétaires, la transformation des aliments, la distribution et les ventes au détail ainsi que les produits et charges du fonds promotionnel.

Produits

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2019, les produits d'exploitation totaux de la Société ont atteint 107,3 millions de dollars comparativement à 75,5 millions de dollars à l'exercice précédent. Les produits des deux secteurs opérationnels se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	28 février 2019 (millions \$)	28 février 2018 ¹⁾ (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	32,4	23,5	38%
	Établissements propriétaires	7,6	5,9	30%
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	21,5	5,3	308%
	Fonds promotionnel	10,4	6,0	74%
	Transactions intersociétés	(0,5)	(0,7)	S.O.
Total Canada		71,4	40,0	79%

Secteur	Sous-secteur	28 février 2019 (millions \$)	28 février 2018 ¹⁾ (millions \$)	Variation
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	24,5	22,6	8%
	Établissements propriétaires	3,7	5,8	(36%)
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	1,1	0,8	30%
	Fonds promotionnel	6,7	6,4	4%
	Transactions intersociétés	(0,1)	(0,1)	S.O.
Total États-Unis/International		35,9	35,5	1%
Produits d'exploitation totaux		107,3	75,5	42%

¹⁾ Les soldes ont été retraités pour rendre compte des modifications comptables rétroactives associées à l'application d'IFRS 15. Des précisions sont apportées dans la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 28 février 2019.

Analyse des produits du secteur Canada

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés au Canada ont augmenté de 38%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, 1 ^{er} trimestre 2018	23,5
Augmentation des flux de rentrées récurrents	0,4
Augmentation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	0,2
Diminution des produits de projets clés en main, de la vente de fournitures aux franchisés et de location	(0,6)
Augmentation découlant d'acquisitions	8,4
Autres variations accessoires	0,5
Produits, 1 ^{er} trimestre 2019	32,4

Les produits des établissements appartenant à la Société se sont accrus de 30% pour atteindre 7,6 millions de dollars pendant le trimestre. L'augmentation est principalement attribuable aux ventes réalisées par les huit établissements propriétaires de GRI, acquis au début du deuxième trimestre de l'exercice 2018.

Les produits de transformation des aliments, de distribution et de détail ont triplé en 2019, principalement en raison de l'acquisition de GRI, qui a ajouté plus de 11,2 millions de dollars aux ventes au détail, ainsi qu'à l'acquisition de Casa Grecque, dont le chiffre d'affaires combiné de distribution et de transformation des aliments s'élevait à 4,6 millions de dollars.

Les cotisations au fonds promotionnel reçues ont augmenté surtout en raison de l'acquisition de GRI.

Analyse des produits du secteur États-Unis/International

Comme l'indique le tableau de la page précédente, les produits tirés des franchises situées aux États-Unis ont augmenté de 8%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation, entre autres :

	(millions \$)
Produits, 1 ^{er} trimestre 2018	22,6
Augmentation des flux de rentrées récurrents	0,3
Diminution des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert	(0,1)
Diminution des ventes de fournitures et de services aux franchisés	(0,4)
Augmentation des produits de droits abandonnés liés à des cartes-cadeaux	0,1
Augmentation associée aux acquisitions	1,1
Incidence des fluctuations du change	1,2
Autres variations accessoires	(0,3)
Produits, 1 ^{er} trimestre 2019	24,5

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société ont diminué de 36% pour s'établir à 3,7 millions de dollars pour le trimestre, ceci en raison d'une diminution du nombre d'établissements propriétaires.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Pour le trimestre clos le 28 février 2019, les charges d'exploitation ont augmenté de 41% pour atteindre 78,9 millions de dollars, comparativement à 56,1 millions de dollars un an plus tôt. Les charges d'exploitation se répartissent comme suit dans les deux secteurs d'activités :

Secteur	Sous-secteur	28 février 2019 (millions \$)	28 février 2018 (millions \$)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	15,3	10,6	45%
	Établissements propriétaires	8,5	5,9	42%
	Transformation des aliments, distribution et vente au détail	19,5	4,7	316%
	Fonds promotionnel	10,4	6,0	74%
	Transactions intersociétés	(0,6)	(0,8)	S.O.
Total Canada		53,1	26,4	101%
États-Unis et International	Activités reliées aux franchises	14,7	15,6	(5%)
	Établissements propriétaires	4,4	7,7	(43%)
	Fonds promotionnel	6,7	6,4	4%
	Transactions intersociétés	—	—	S.O.
Total États-Unis/International		25,8	29,7	(13%)
Coût total des ventes et autres charges d'exploitation		78,9	56,1	41%

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada

Les charges attribuables aux activités de franchisage ont augmenté de 4,7 millions de dollars ou 45% par rapport au premier trimestre 2018, mais abstraction faite de l'effet de l'acquisition de GRI et de Casa Grecque, elles auraient diminué comparativement à la même période de 2018. Ceci s'explique par une réduction des honoraires professionnels, des frais de résiliation de contrats de location et des loyers, de même que par la diminution du nombre de projets clés en main en ligne avec les produits de même source.

Les charges associées aux établissements appartenant à la Société ainsi qu'aux activités de transformation des aliments, de distribution et de vente au détail ont évolué de pair avec les produits de même source.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International

Au cours du trimestre clos le 28 février 2019, les charges de la Société relatives à l'exploitation de franchises aux États-Unis ont diminué de 0,9 million de dollars ou 5% par rapport à la même période de l'exercice précédent. L'économie découle essentiellement d'une diminution des honoraires professionnels et des redevances versées aux maîtres-franchiseurs. La diminution des redevances payées est consécutive au rachat de certains territoires.

Les charges relatives aux établissements appartenant à la Société ont diminué de 43% au premier trimestre par rapport à la même période de l'an dernier. Les charges ont évolué de pair avec les produits de ces établissements.

Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

Trimestre clos le 28 février 2019			
<i>(En millions de dollars)</i>	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	71,4	35,9	107,3
Charges	53,1	25,8	78,9
BAIIA ¹⁾	18,3	10,1	28,4
BAIIA en tant que pourcentage des produits	26%	28%	26%

Trimestre clos le 28 février 2018			
<i>(En millions de dollars)</i>	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	40,0	35,5	75,5
Charges	26,4	29,7	56,1
BAIIA ¹⁾	13,6	5,8	19,4
BAIIA en tant que pourcentage des produits	34%	16%	26%

¹⁾ Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 11.

Le tableau suivant présente un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

Trimestre clos le 28 février 2019						
<i>(En millions de dollars)</i>	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Transactions intersociétés	Total
Produits	56,9	11,3	22,6	17,1	(0,6)	107,3
Charges	30,0	12,9	19,5	17,1	(0,6)	78,9
BAIIA ¹⁾	26,9	(1,6)	3,1	—	—	28,4
BAIIA en % des produits	47%	S.O.	14%	S.O.	S.O.	26%

Trimestre clos le 28 février 2018						
<i>(En millions de dollars)</i>	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnel	Transactions intersociétés	Total
Produits	46,1	11,7	6,1	12,4	(0,8)	75,5
Charges	26,2	13,6	4,7	12,4	(0,8)	56,1
BAIIA ¹⁾	19,9	(1,9)	1,4	—	—	19,4
BAIIA en % des produits	43%	S.O.	23%	S.O.	S.O.	26%

¹⁾ Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 11.

Plusieurs facteurs ont contribué à la variation, notamment :

	(En millions \$)	Canada	États-Unis et International	Total
BAIIA, 1^{er} trimestre 2018		13,6	5,8	19,4
Augmentation des flux de rentrées récurrents		0,4	0,3	0,7
Variation liée à l'évolution du BAIIA des établissements propriétaires		(0,9)	1,2	0,3
Variation des droits d'entrée, de renouvellement et de transfert		0,2	(0,1)	0,1
Augmentation liée à la vente de fournitures et de services aux franchisés		—	0,8	0,8
Augmentation liée aux acquisitions		5,7	1,1	6,8
Effet de la fluctuation des changes		—	0,6	0,6
Autres écarts non significatifs		(0,7)	0,4	(0,3)
BAIIA, 1^{er} trimestre 2019		18,3	10,1	28,4

Le BAIIA total s'établissait à 28,4 millions de dollars pour le trimestre clos le 28 février 2019, une hausse de 47% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le Canada est à la source de 65% du BAIIA total et de 53% de l'augmentation totale du BAIIA, surtout grâce aux acquisitions réalisées en 2018. Groupe restaurants imvescor, qui a apporté 4,8 millions de dollars à la croissance du BAIIA, a été le plus important contributeur.

Le BAIIA du secteur États-Unis/International s'est accru de 74%, surtout en raison des acquisitions du 2018, mais aussi en raison de la vente ou de la fermeture de quelques établissements propriétaires non rentables. La fluctuation du change a eu une incidence minime d'une année à l'autre.

Résultat net

Pour le trimestre clos le 28 février 2019, le résultat net de la Société attribuable aux propriétaires a diminué pour s'établir à 14,7 millions de dollars ou 0,59 \$ par action (0,58 \$ par action sur une base diluée), comparativement à 44,3 millions de dollars ou 2,07 \$ par action (2,07 \$ par action sur une base diluée) pour le même trimestre de l'exercice précédent.

Un rajustement du taux d'imposition américain estimatif utilisé pour calculer l'impôt sur le résultat différé au premier trimestre 2018 a eu une incidence défavorable sur le résultat. Abstraction faite de l'incidence de ce rajustement non récurrent, le résultat net attribuable aux propriétaires aurait été de 8,8 millions de dollars en 2018, ou 0,41 \$ par action (0,41 \$ par action sur une base diluée).

Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

	(En milliers de dollars)	Trimestre clos le 28 février 2019	Trimestre clos le 28 février 2018
Bénéfice avant impôt		19 186	11 341
Amortissement – immobilisations corporelles		739	536
Amortissement – immobilisations incorporelles		6 551	5 062
Intérêts sur la dette à long terme		3 142	2 447
(Profit) perte de change réalisé et latent		(8)	40
Produits d'intérêts		(165)	(145)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(73)	(9)
(Profit) perte à la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat		(996)	96
BAIIA		28 376	19 368

Autres produits et charges

L'amortissement des immobilisations incorporelles s'est accru à la suite des acquisitions effectuées en 2018 et de l'ajout des immobilisations incorporelles au prix d'achat.

Obligations contractuelles et dette à long terme

Le tableau qui suit fait état des obligations liées à la dette à long terme et aux loyers minimaux des contrats de location qui ne font pas l'objet d'un contrat de sous-location :

Période	(En milliers de dollars)	Dette à long terme ¹⁾	Engagements de location nets	Obligations contractuelles totales
12 mois se terminant en février 2020		7 635	10 702	18 337
12 mois se terminant en février 2021		6 240	9 651	15 891
12 mois se terminant en février 2022		268 282	9 119	277 401
12 mois se terminant en février 2023		4 913	8 141	13 054
12 mois se terminant en février 2024		8	5 662	5 670
Solde des engagements après 2024		22	21 143	21 165
		287 100	64 418	351 518

¹⁾ Les soldes présentés sont les montants totaux payables à échéance et ils ne sont donc pas actualisés. Pour connaître les engagements totaux, veuillez vous reporter aux états financiers consolidés intermédiaires résumés au 28 février 2019 non audités.

La dette à long terme comprend des prêts à terme portant intérêt reliés à des acquisitions, des billets, des options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle, des retenues sur acquisitions ne portant pas intérêt et des indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt.

Liquidités et ressources financières

Au 28 février 2019, l'encaisse totalisait 40,4 millions de dollars, une hausse de 8,1 millions de dollars depuis la fin de l'exercice 2018 qui s'explique principalement par les résultats des nouvelles acquisitions et le calendrier des paiements en trésorerie.

Au cours du trimestre clos le 28 février 2019, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes totalisant 4,3 millions de dollars. Ces paiements n'ont pas eu d'incidence notable sur la position de trésorerie de la Société étant donné les forts flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

Au cours du premier trimestre 2019, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 26,8 millions de dollars, comparativement à 13,7 millions de dollars pour le même trimestre de l'exercice 2018. Si l'on exclut la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, l'impôt sur le résultat et les intérêts payés, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 28,7 millions de dollars, comparativement à 19,6 millions de dollars en 2018, ce qui représente une hausse de 46% d'un exercice à l'autre. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du BAIIA présentée plus haut. Les flux de trésorerie d'exploitation totaux ont représenté 94% du BAIIA au cours du premier trimestre 2019, comparativement à 71% en 2018.

Au 28 février 2019, une somme de 264,7 millions de dollars (256,1 millions \$ au 30 novembre 2018) avait été tirée sur la facilité de crédit renouvelable, dont la limite autorisée est de 500 000 \$ (500 000 \$ au 30 novembre 2018).

La facilité comporte les conditions restrictives suivantes :

- Le ratio dette-BAIIA doit être inférieur ou égal à 3,00 : 1,00.
- Le ratio de couverture des intérêts et loyers doit être de 2,00 : 1,00 en tout temps.

L'accord de crédit renferme par ailleurs diverses restrictions sur les distributions et l'utilisation du produit de la cession d'actifs qui ne devraient pas avoir d'incidence sur la Société pendant la durée de l'accord.

La facilité de crédit renouvelable est remboursable sans pénalité, son solde échéant le 21 juillet 2021.

À la fin du trimestre, la Société respectait les engagements souscrits dans l'accord de crédit.

Situation financière

La valeur des stocks est passée de 4,0 millions de dollars à la fin de l'exercice 2018 à 6,9 millions de dollars à la fin du premier trimestre 2019. L'augmentation est attribuable à l'acquisition de Casa Grecque et de son centre de distribution et de transformation des aliments au cours du premier trimestre 2019.

Les immobilisations incorporelles ont diminué de 10,9 millions de dollars en raison des charges d'amortissement trimestrielles et de l'incidence des fluctuations du change.

Le goodwill s'est accru de 16,9 millions de dollars durant le trimestre suite à l'acquisition de Casa Grecque. La Société n'a pas complété son appréciation de la juste valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill provenant de cette acquisition. Par conséquent, une partie des ajustements de juste valeur, qui touchent principalement les droits de franchise, la marque de commerce et l'impôt sur le résultat différé rattachés à l'acquisition, sont inclus dans le goodwill aux fins de l'évaluation préliminaire de la juste valeur des immobilisations acquises.

Les provisions, qui comprennent des sommes rattachées à l'issue possible de litiges et différends, à la fermeture d'établissements et aux passifs de cartes-cadeaux, sont passées de 90,0 millions de dollars au 30 novembre 2018, à 94,0 millions de dollars au 28 février 2019. L'augmentation découle principalement du passif lié aux cartes-cadeaux, qui a évolué au cours de la période des Fêtes.

La dette à long terme s'est accrue de 9,0 millions de dollars. La hausse est attribuable aux tirages supplémentaires effectués pour l'acquisition de Casa Grecque ainsi qu'aux retenues connexes; elle a été atténuée par les remboursements effectués durant le trimestre.

D'autres renseignements sur les éléments ci-dessus de l'état de la situation financière figurent dans les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés au 28 février 2019 non audités.

Capital-actions

Au 10 avril 2019, la Société comptait 25 169 778 actions en circulation.

Renseignements sur les établissements

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans des foires alimentaires et des centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-service, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des aéroports et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants. Les établissements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et dégagent des bénéfices inférieurs à ceux d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue.

	Nombre d'établissements	
	28 février 2019	28 février 2018
Franchises à l'ouverture de la période	5 919	5 402
Établissements propriétaires à l'ouverture de la période		
Canada	42	29
États-Unis	23	38
Total à l'ouverture de la période	5 984	5 469
Ouverts durant la période	60	61
Fermés durant la période	(134)	(152)
Acquis durant la période	31	44
Total à la fin de la période	5 941	5 422
Franchises à la fin de la période	5 859	5 343
Établissements propriétaires à la fin de la période		
Canada	59	36
États-Unis	23	43
Total à la fin de la période	5 941	5 422

Abstraction faite de l'acquisition de Casa Grecque, le réseau de la Société a ouvert 60 établissements (21 au Canada, 19 aux États-Unis et 20 à l'International) et fermé 134 établissements (34 au Canada, 82 aux États-Unis et 18 à l'International) au cours du premier trimestre 2019.

La diminution nette de 74 établissements est attribuable à plusieurs facteurs, dont la réaffectation des lieux par leur propriétaire, les pressions concurrentielles, l'expiration des contrats de location et la fermeture d'établissements non rentables.

Les établissements offrant friandises glacées ou sandwiches et cafés composent la plus grande part des fermetures. Au cours du trimestre, la catégorie sandwiches et cafés est restée la plus affectée, avec une réduction nette de 28 établissements, les friandises glacées perdant 29 établissements; dans cette dernière catégorie, le recul est principalement dû à la saisonnalité.

Le tableau qui suit présente la répartition des établissements de MTY selon leur emplacement et leur chiffre d'affaires réseau :

Type d'emplacement	% des établissements au		% du chiffre d'affaires réseau	
	28 février 2019	28 février 2018	28 février 2019	28 février 2018
Centre commercial et foire alimentaire				
de tour à bureaux	22%	23%	23%	28%
Façade sur rue	56%	48%	64%	56%
Forme non traditionnelle	22%	29%	13%	16%

Le tableau suivant présente la répartition géographique des établissements de MTY et de leur chiffre d'affaires réseau :

Situation géographique	% des établissements au		% du chiffre d'affaires réseau	
	28 février 2019	28 février 2018	28 février 2019	28 février 2018
Ontario	15%	17%	14%	15%
Québec et est du Canada	21%	18%	32%	20%
Ouest du Canada	9%	10%	9%	11%
Californie	8%	8%	10%	13%
Reste des États-Unis	38%	38%	29%	33%
International	9%	9%	6%	8%

Aux États-Unis, la Californie est le seul État à procurer plus de 10% du chiffre d'affaires réseau; la Floride occupe la seconde place avec 4% du chiffre d'affaires réseau de la Société.

La côte ouest des États-Unis procure 19% du chiffre d'affaires réseau de la Société (47% des ventes réalisées aux États-Unis) tandis que les États de la rive atlantique comptent pour 12% du chiffre d'affaires réseau de la Société (29% des ventes réalisées aux États-Unis).

Au cours du premier trimestre 2019, les restaurants à service complet ont généré environ 19% du chiffre d'affaires réseau (comparativement à 3% pour 2018), une part qui a grimpé avec les acquisitions effectuées dans ce segment au cours des deux dernières années, qui représentent 17% du chiffre d'affaires total. Les établissements à service rapide assurent actuellement 60% du chiffre d'affaires réseau, comparativement à 72% en 2018, et les restaurants-minute, le reste.

Chiffre d'affaires réseau

Pour le trimestre clos le 28 février 2019, le chiffre d'affaires des établissements du réseau MTY s'est élevé à 687,8 millions de dollars, une hausse de 27% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse se répartit comme suit :

<i>(millions \$)</i>	Chiffre d'affaires
Chiffre d'affaires déclaré – 1 ^{er} trimestre 2018	541,5
Augmentation nette du chiffre d'affaires générée par les enseignes acquises au cours des 15 derniers mois	136,2
Augmentation nette attribuable aux établissements ouverts ou fermés au cours des 15 derniers mois	3,9
Diminution du chiffre d'affaires d'établissements comparables	(7,4)
Incidence cumulative de la fluctuation des changes	16,4
Autres variations accessoires	(2,8)
Chiffre d'affaires déclaré – 1^{er} trimestre 2019	687,8

Pour le premier trimestre 2019, le chiffre d'affaires réseau s'est élevé à 687,8 millions de dollars comparativement à 541,5 millions de dollars en 2018. Les acquisitions réalisées en 2018 et en 2019 ont été les principaux moteurs de la croissance du chiffre d'affaires réseau. Le fléchissement du dollar canadien a eu une incidence favorable se chiffrant à 16,4 millions de dollars sur les ventes déclarées tandis que les ouvertures et fermetures d'établissements au cours des 15 derniers mois ont occasionné une augmentation nette de 7,5 millions de dollars du chiffre d'affaires réseau.

Seul concept à générer actuellement plus de 10% du chiffre d'affaires réseau, Cold Stone Creamery compte pour environ 18% des ventes totales du réseau MTY pour l'exercice. Les enseignes Thai Express, TacoTime et Baja Fresh Mexican Grill sont respectivement les deuxième, troisième et quatrième plus importantes enseignes sur le plan des ventes et procurent chacune moins de 10% du chiffre d'affaires réseau.

Le chiffre d'affaires réseau inclut les ventes réalisées par les établissements appartenant à la Société et les établissements franchisés, mais exclut celles réalisées par les centres de distribution ou les usines de transformation des aliments. Le chiffre d'affaires réseau libellé dans une devise étrangère est converti en dollars canadiens aux fins de présentation; il est donc tributaire des fluctuations des taux de change.

Chiffre d'affaires d'établissements comparables

Pour le trimestre clos le 28 février 2019, le chiffre d'affaires d'établissements comparables est inférieur de 1,4% à celui de la même période de l'exercice 2018.

La croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables se répartit comme suit dans les principaux secteurs d'activités de MTY :

Région	Trimestre clos le 28 février 2019
Canada	+0,0%
États-Unis	-2,3%
International	-9,2%
Total	-1,4%

Au cours du premier trimestre 2019, le chiffre d'affaires des établissements comparables canadiens s'est légèrement accru et des données positives sont rapportées depuis maintenant six trimestres. L'Ontario continue d'afficher une croissance positive du chiffre d'affaires d'établissements comparables. La Colombie-Britannique maintient aussi l'élan pris l'an dernier et affiche des résultats positifs de plus de 8%. L'Alberta a connu un chiffre d'affaires d'établissements comparables positif pour un quatrième trimestre consécutif, tandis que la Saskatchewan a opéré un virage et gagné un élan en 2019 avec un trimestre légèrement positif.

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires des établissements comparables a reculé devant des conditions météorologiques défavorables. La Côte Ouest, qui représente 47% du chiffre d'affaires total, a souffert de froids extrêmes qui ont entraîné une baisse de 4%. La Californie a connu la plus importante baisse du chiffre d'affaires des établissements comparables avec une chute des ventes de 5% en glissement annuel.

Ce recul a été partiellement atténué par l'amélioration du chiffre d'affaires des établissements comparables de la Côte Est.

Le chiffre d'affaires d'établissements comparables international a diminué de 9,2%, principalement en raison des baisses enregistrées au Moyen-Orient et en Asie.

Au cours du premier trimestre 2019, les enseignes acquises lors de la fusion avec Groupe restaurants imvescor ont affiché une croissance de 0,2% du chiffre d'affaires d'établissements comparables, les enseignes Ben & Florentine et Mikes faisant état de solides performances. Ces données sont exclues de l'information présentée ci-dessus puisque MTY ne possédait pas encore ce réseau depuis plus de 12 mois.

La direction s'attend à ce que la concurrence continue à s'intensifier en 2019, tant sur le marché canadien que sur le marché américain et tant du point de vue des prix et des produits que du côté de l'expérience client et de la livraison au consommateur final. Les restaurants sont confrontés à une concurrence de plus en plus féroce en matière de budget alimentaire, et ce de diverses provenances, y compris de la part des détaillants d'offres du type « *Grab & Go* » et des livraisons de boîtes de « prêt-à-cuisiner ».

Bien que le climat économique actuel et le niveau de confiance des consommateurs semblent favorables pour le moment, la volatilité des prix des produits de base et des devises a une incidence très importante sur les taux d'emploi et le revenu disponible des clients de MTY, ce qui soulève des incertitudes pour l'avenir.

Options sur actions

Aucune option sur actions n'a été attribuée pendant le trimestre. Au 28 février 2019, 200 000 options sur actions étaient en circulation, mais aucune ne pouvait être exercée.

Événement postérieur

Acquisition de South St. Burger

Le 21 mars 2019, la Société a confirmé qu'une de ses filiales en propriété exclusive a acquis la plupart des actifs de South Street Burger pour une contrepartie totale d'environ 5,1 millions de dollars. Une somme d'environ 4,1 millions de dollars a été réglée à la clôture, financée à même l'encaisse et la facilité de crédit courante de la Société. Des passifs nets s'élevant à 0,2 million de dollars ont été pris en charge et une retenue de 0,8 million de dollars a été effectuée.

Saisonnalité

Les résultats d'exploitation d'une période intermédiaire ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice entier. La Société s'attend à ce que la saisonnalité constitue un facteur important de la variation trimestrielle de ses résultats. En janvier et février, les ventes sont historiquement inférieures à la moyenne en raison du climat; elles sont historiquement supérieures à la moyenne de mai à août. Étant donné l'acquisition de Cold Stone Creamery, actuellement la plus importante enseigne du réseau MTY et une enseigne particulièrement touchée par la saisonnalité, on s'attend à ce que ce profil s'accroisse. En règle générale, cette situation découle d'un achalandage accru dans les établissements qui ont façade sur rue, de ventes supérieures des établissements saisonniers exploités durant les seuls mois d'été, ainsi que de l'évolution des ventes des établissements situés dans des centres commerciaux, lesquelles sont aussi supérieures à la moyenne en décembre, durant la période du magasinage des Fêtes.

Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 15 des états financiers consolidés au 30 novembre 2018 et aucun changement notable n'est survenu au premier trimestre 2019. Le calendrier des sorties de trésorerie, le cas échéant, échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain pour le moment.

Risques et incertitudes

La Société dispose d'un certain nombre de concepts variés, diversifiés quant à leurs types d'emplacements et quant à leur répartition géographique à travers le Canada et les États-Unis. Néanmoins, des changements touchant aux tendances démographiques, aux profils d'achalandage et aux taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux, de même que le type, le nombre et la localisation de restaurants concurrents peuvent affecter ses résultats. De plus, des facteurs comme l'innovation, l'augmentation du coût des aliments, de la main-d'œuvre et des avantages sociaux, les coûts d'occupation et la disponibilité de dirigeants expérimentés et de salariés horaires peuvent avoir des incidences préjudiciables sur la Société. Des préférences et des profils de dépenses discrétionnaires variables chez les consommateurs pourraient obliger la Société à modifier ou à retirer du marché des concepts ou des menus et de là, entraîner une réduction de ses ventes et de ses profits d'exploitation. Même si la Société arrivait à concurrencer avec succès d'autres sociétés de restauration offrant des concepts similaires, elle pourrait être forcée de modifier un ou plusieurs de ses concepts pour répondre à des changements en matière de goûts ou de profils de restauration chez les consommateurs. Si la Société modifie un concept, elle peut perdre des clients additionnels qui ne préfèrent pas ce nouveau concept et son menu ; elle peut aussi être incapable d'attirer un nouvel achalandage suffisant à générer les ventes nécessaires pour rendre ce concept rentable. De même, après avoir modifié son concept, la Société peut se retrouver avec des concurrents différents ou supplémentaires face à la clientèle visée et elle pourrait être incapable de les concurrencer avec succès. La réussite de la Société dépend aussi de nombreux facteurs ayant une incidence sur les dépenses discrétionnaires du consommateur, dont la conjoncture économique, le revenu disponible du consommateur et son niveau de confiance. Des changements préjudiciables touchant ces facteurs pourraient réduire l'achalandage ou imposer des limites pratiques sur les prix, l'un et l'autre étant susceptibles de réduire le chiffre d'affaires et les résultats d'exploitation.

La croissance de MTY est tributaire du maintien du réseau de franchises actuel, lequel est assujéti au renouvellement des baux existants à des taux acceptables et à la capacité de MTY de poursuivre son expansion. Pour cela, la Société doit obtenir des emplacements et des conditions de location convenables pour ses établissements, recruter des franchisés qualifiés, augmenter le chiffre d'affaires d'établissements comparables et réaliser des acquisitions. Le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à l'intégration des entreprises acquises au réseau et à la culture de MTY peuvent aussi avoir une incidence sur ses résultats.

Arrangements hors bilan

MTY n'a aucun arrangement hors bilan.

Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants pour l'exercice indiqué :

	28 février 2019	28 février 2018
	\$	\$
Avantages à court terme	790	384
Rémunération à base d'actions	171	155
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	18	12
Total de la rémunération des principaux dirigeants	979	551

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, les chefs de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction

est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des conditions du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son président du conseil d'administration, qui contrôle 19% des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants susmentionnés. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération :

	28 février 2019	28 février 2018
<i>(En milliers de \$)</i>	\$	\$
Avantages à court terme	112	184
Paieement fondé sur des actions	5	8
Services de consultation	18	–
Total de la rémunération des personnes liées aux principaux dirigeants	135	192

Modifications comptables futures

Quelques nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période close le 28 février 2019 et n'ont pas été appliquées en dressant les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IFRS 3, Regroupements d'entreprises	Octobre 2018	1 ^{er} décembre 2020	En évaluation
IFRS 16, Contrats de location	Janvier 2016	1 ^{er} décembre 2019	En évaluation
IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux	Juin 2017	1 ^{er} décembre 2019	En évaluation

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à la définition d'une entreprise dans la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce, de façon prospective. L'adoption anticipée est autorisée. La Société poursuit son appréciation de l'effet de cette norme sur ses états financiers.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. La norme a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que l'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). À l'opposé, IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. IFRS 16 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et l'application anticipée est permise si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée. La Société anticipe une modification importante de la présentation de l'état consolidé de la situation financière et de l'état consolidé des résultats. L'application d'IFRS 16 entraînera une augmentation substantielle des actifs et passifs et des changements importants seront apportés à la présentation des charges connexes en vertu de la nouvelle norme.

Le 7 juin 2017, l'IFRS Interpretations Committee a publié IFRIC 23 qui clarifie l'application des exigences de comptabilisation et d'évaluation d'IAS 12, *Impôts sur le résultat* en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La Société poursuit son appréciation de l'effet de ces normes sur ses états financiers consolidés.

Modifications comptables

Méthodes applicables à compter du 1^{er} décembre 2018

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 28 février 2019 non audités (les « états financiers ») ont été dressés selon les mêmes méthodes comptables que celles décrites dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, à l'exception de ce qui suit.

IFRS 9 – Instruments financiers

Depuis le 1^{er} décembre 2018, la Société applique IFRS 9, *Instruments financiers*, publié en juillet 2014, de même que les modifications corrélatives apportées à IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. IFRS 9 introduit une nouvelle approche de classement des actifs financiers fondée sur le modèle économique qu'utilise une entité pour gérer les actifs financiers et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La norme classe les actifs financiers en trois catégories : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPRN »), lesquelles remplacent les catégories prévues auparavant par IAS 39 : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et disponibles à la vente.

IFRS 9 introduit par ailleurs un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes de crédit attendues (« PCA »), lequel remplace le modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39. Le modèle des PCA s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti. Sous IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées lors de la comptabilisation initiale des actifs financiers, donc plus tôt que sous IAS 39. L'adoption de IFRS 9 n'a pas occasionné de changement significatif aux provisions liées aux créances clients et aux prêts à recevoir de la Société.

La Société a aussi appliqué les modifications d'IFRS 9, publiées en octobre 2017 et entrées en vigueur en 2018, dont l'élément d'intérêt pour la Société vise à clarifier la comptabilisation d'une modification de passifs financiers. La Société doit comptabiliser en résultat tout ajustement du coût amorti du passif financier découlant d'une modification ou d'un échange, et ce à la date de la modification ou de l'échange, peu importe si le changement est substantiel et conduit à la décomptabilisation. La Société a antérieurement modifié les conditions des soldes de sa facilité de crédit renouvelable, ce qui n'a pas entraîné leur décomptabilisation. Cependant, l'application des modifications d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence importante sur la valeur comptable de la dette.

Ajustements propres à la mise en application d'IFRS 9

Comme la Société a choisi de ne pas retraiter les soldes comparatifs, l'information présentée dans les états financiers consolidés de l'exercice antérieur ne reflète pas les exigences d'IFRS 9 et par conséquent, elle n'est pas comparable à l'information relative à l'exercice en cours présentée selon IFRS 9. En l'occurrence, les soldes comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables décrites dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société. L'application de la norme n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Le tableau qui suit résume les modifications du classement :

	Classement initial selon IAS 39	Nouveau classement selon IFRS 9
Actifs financiers :		
Trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Prêts à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti

	Classement initial selon IAS 39	Nouveau classement selon IFRS 9
Passifs financiers :		
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti
Facilité de crédit renouvelable	Autres passifs financiers	Coût amorti
Indemnité de résiliation de contrat et retenues ne portant pas intérêt	Autres passifs financiers	Coût amorti
Billets relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar	JVPRN	JVPRN
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	JVPRN	JVPRN
Option de vente d'une participation minoritaire	JVPRN	JVPRN

Aucune autre modification des catégories de classement des actifs financiers et des passifs financiers n'a été apportée après l'application d'IFRS 9.

Instruments financiers

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers (autres que des actifs financiers évalués à la JVPRN) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la JVAERG ou à la JVPRN, en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le solde du principal. À moins qu'il ne soit désigné comme étant évalué à la JVPRN, un actif financier est ultérieurement évalué à la JVAERG s'il est détenu dans un modèle économique visant à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers et si les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêt ou dont la détention ne s'inscrit pas dans un modèle économique qui vise la perception de flux de trésorerie contractuels ou la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont évalués à la JVPRN. Les actifs financiers évalués à la JVPRN et toute modification qui leur est apportée sont comptabilisés en résultat net.

La Société classe actuellement sa trésorerie, ses débiteurs et ses prêts à recevoir en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la JVPRN sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers

En appliquant IFRS 9, la Société doit apprécier les PCA qui sont associées aux actifs financiers évalués au coût amorti. Les PCA représentent le produit de la probabilité de défaillance, de l'exposition en cas de défaillance et de la perte en cas de défaillance sur la durée de vie restante prévue des prêts et elles sont actualisées à la date de présentation de l'information. Le modèle des PCA comporte également des informations de nature prospective, ce qui élève le niveau de jugement requis quant à l'appréciation de l'effet que des changements dans les facteurs macroéconomiques auraient sur les PCA.

La Société a adopté l'approche simplifiée des PCA pour ses créances clients, comme le permet IFRS 9. L'approche simplifiée prévue sous IFRS 9 permet de comptabiliser une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de toutes les créances clients et comporte également des informations prospectives. Les PCA pour la durée de vie correspondent aux PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Dans le cas du solde de ses prêts à recevoir comptabilisés au coût amorti, la Société a appliqué le modèle général des PCA. Contrairement à l'approche simplifiée, le modèle général des PCA demande d'apprécier s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit. La Société considère la probabilité d'une défaillance lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier et vérifie s'il y a augmentation importante du risque de crédit de façon continue d'un trimestre à l'autre. Pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit, la Société compare le risque d'une défaillance à l'égard de l'actif à la date de présentation de l'information au risque de défaillance à la date de comptabilisation de l'actif financier.

Une augmentation importante du risque de crédit s'apprécie à partir des variations de la probabilité d'une défaillance depuis la comptabilisation initiale et des informations qualitatives spécifiques à l'emprunteur, ou lorsque les prêts sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Les prêts sont considérés comme douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il est permis de douter du recouvrement ultime du principal ou des intérêts. Les prêts qui sont en souffrance depuis 180 jours sont dépréciés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Selon le modèle général des PCA d'IFRS 9, la dépréciation est estimée sur une base individuelle. La Société considère aussi l'information prospective raisonnable et cohérente disponible pour apprécier le risque de défaillance.

Lorsque le risque de défaillance est jugé faible ou lorsqu'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les PCA sont établies pour les 12 mois à venir et représentent la portion des PCA pour la durée de vie qui correspond aux pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont l'instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois de la date de présentation de l'information. Si une augmentation importante du risque de crédit survient au cours d'un trimestre, la dépréciation est fondée sur les PCA pour la durée de vie.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit ou de la perte cumulé(e) qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ajoutés aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Classement des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes étant comptabilisés en résultat net dans la période où le passif est décomptabilisé, sauf s'il s'agit de passifs financiers classés comme étant évalués à la JVPRN. Ces passifs financiers, y compris les passifs dérivés et certaines obligations, sont ultérieurement évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net dans la période où elles surviennent. Les passifs financiers désignés comme étant évalués à la JVPRN sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre de la Société étant comptabilisées en résultat net.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable et la présentation des produits des activités ordinaires découlant de tout contrat avec les clients. La norme IFRS 15 pose comme principe fondamental que l'entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. IFRS 15 comprend également un ensemble unifié d'obligations d'information en vertu desquelles une entité doit fournir de l'information détaillée quant à la nature, au montant, au calendrier et au degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats de l'entité avec des clients.

Le 1^{er} décembre 2018, la Société a adopté IFRS 15 et utilisé, aux fins de la transition, la méthode de l'application rétrospective intégrale en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application (1^{er} décembre 2017). Les soldes comparatifs des exercices antérieurs ont été retraités.

L'application de la norme a les incidences qui suivent :

Droits d'entrée, droits de franchise maîtresse, droits de transfert et droits de renouvellement : selon la méthode antérieure, la Société comptabilisait ces droits lorsqu'elle avait rempli l'ensemble de ses obligations et services importants. Selon les nouvelles indications, la Société reporte ces droits pour les comptabiliser sur la durée du contrat de franchise afférent. Ceci n'a pas d'incidence sur le montant ou le calendrier des flux de trésorerie.

Fonds promotionnels : selon la méthode antérieure, la Société ne rendait pas compte des fonds promotionnels perçus des franchisés et des charges afférentes dans son état consolidé des résultats. En appliquant la nouvelle norme, les montants bruts des fonds promotionnels perçus et des charges afférentes sont présentés dans l'état consolidé des résultats. Dans la mesure où les fonds promotionnels reçus excèdent les charges afférentes, les contributions excédentaires seront comptabilisées aux créiteurs et charges à payer.

Coûts marginaux d'obtention d'un contrat : selon les nouvelles indications, les coûts marginaux d'obtention d'un contrat doivent être reportés s'ils sont considérés comme recouvrables, à moins que leur période d'amortissement soit inférieure à un an, auquel cas, par mesure de simplification, ils peuvent être comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés. Par conséquent, la Société comptabilise désormais ces coûts en tant qu'actif lorsqu'ils sont engagés puis amortit cet actif sur la durée du contrat de franchise afférent.

Cartes-cadeaux : un changement est apporté dans le cas de programmes de cartes-cadeaux dont certains droits étaient comptabilisés sur la base de la faible possibilité qu'ils soient exercés. Suite à l'adoption de la norme, les produits de droits abandonnés de tous les programmes de cartes-cadeaux sont désormais comptabilisés proportionnellement au rythme auquel les droits sont exercés.

Construction et rénovation de restaurants : les produits de la construction et de la rénovation de restaurants étaient précédemment comptabilisés sur la base de l'avancement des activités contractuelles. Les conditions de la nouvelle norme qui permettent de comptabiliser les produits progressivement n'étant pas

remplies, la Société comptabilise désormais les produits de ces services à un moment précis, lorsque la construction et la rénovation sont complétées.

Incidence sur les états financiers

Les tableaux qui suivent présentent les ajustements comptabilisés sous chaque poste affecté par les changements :

	Trimestre clos le 28 février 2018		
	Soldes présentés antérieurement	Ajustements liés à IFRS 15	Soldes retraités
État consolidé intermédiaire résumé du résultat (En milliers \$)	\$	\$	\$
Produits	63 715	11 774	75 489
Charges d'exploitation	43 803	12 318	56 121
Résultat avant impôt	11 885	(544)	11 341
(Économie) charge d'impôt sur le résultat			
Différé	(39 988)	512	(39 476)
Résultat net	45 381	(1 056)	44 325
Résultat par action – de base et dilué	2,12	(0,05)	2,07

	Trimestre clos le 28 février 2018		
	Soldes présentés antérieurement	Ajustements liés à IFRS 15	Soldes retraités
État consolidé intermédiaire résumé du résultat global (En milliers \$)	\$	\$	\$
Perte latente provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger	(1 284)	(166)	(1 450)
Total du résultat global	43 901	(1 222)	42 679

	Au 30 novembre 2018		
	Soldes présentés antérieurement	Ajustements liés à IFRS 15	Soldes retraités
État consolidé de la situation financière (En milliers \$)	\$	\$	\$
Actif			
Actif à court terme			
Débiteurs	49 168	803	49 971
Stocks	3 574	455	4 029
Charges payées d'avance et dépôts ¹⁾	7 291	624	7 915
Actif lié aux coûts de contrats	—	3 717	3 717
Passif et capitaux propres			
Passif			
Passif à court terme			
Créiteurs et charges à payer	68 700	(888)	67 812
Produits différés et dépôts	20 122	662	20 784
Produits différés et dépôts	705	32 680	33 385
Impôt sur le résultat différé	119 464	(7 078)	112 386
Réserves	1 245	(133)	1 112
Bénéfices non distribués	315 985	(19 644)	296 341

¹⁾ Il s'agit de la tranche à court terme de l'actif lié aux coûts de contrats.

Au 1^{er} décembre 2017

État consolidé de la situation financière	Soldes présentés antérieurement	Ajustements liés à IFRS 15	Soldes retraités
<i>(En milliers \$)</i>	\$	\$	\$
Actif			
Actif à court terme			
Débiteurs	34 151	1 414	35 565
Stocks	3 281	312	3 593
Charges payées d'avance et dépôts	5 461	440	5 901
Actif lié aux coûts de contrats	—	2 062	2 062
Passif et capitaux propres			
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	57 555	(608)	56 947
Produits différés et dépôts	20 844	(1 356)	19 488
Produits différés et dépôts	1 946	29 905	31,851
Impôt sur le résultat différé	116 931	(6 917)	110 014
Réserves	(13 113)	44	(13 069)
Bénéfices non distribués	232 192	(16 840)	215 352

Les méthodes comptables de la Société sont résumées ci-après :

Produits tirés des établissements franchisés

- i) Les redevances sont fondées soit sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont acquises, selon la teneur de l'accord visé.
- ii) Les cotisations au fonds promotionnel sont fondées sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés. Les transferts correspondants des cotisations au fonds promotionnel sont constatés séparément et inclus dans les créditeurs et charges à payer. La Société n'est pas autorisée à retenir les cotisations ainsi reçues et est tenue d'utiliser ces fonds aux seules fins de payer les frais de publicité et de marketing d'enseignes spécifiques. La Société facture parfois des frais pour l'administration des fonds promotionnels.
- iii) Les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchise lorsque les obligations d'exécution rattachées aux droits de franchise sont remplies. L'amortissement commence à l'ouverture du restaurant.
- iv) Les droits payés d'avance en lien avec les ententes-cadres de licence sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée des ententes-cadres de licence.
- v) Les droits de renouvellement et de transfert sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchisé visé.
- vi) Les produits de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés lorsque la construction et la rénovation sont complétées.
- vii) La Société touche des revenus locatifs de certains contrats de location qu'elle détient, de même que de la location d'enseignes. Les revenus locatifs sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location visé, conformément à IAS 17, *Contrats de location*.
- viii) La Société comptabilise des produits de droits abandonnés proportionnellement à l'exercice des droits rattachés à des cartes-cadeaux, en se fondant sur le profil historique de présentation des cartes-cadeaux pour paiement. La Société facture en outre divers frais de programme à ses franchisés à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement. Notons que ceci ne s'applique pas au passif lié à des cartes-cadeaux repris lors d'une acquisition d'entreprise, qui est comptabilisé à la juste valeur à la date d'acquisition.

- ix) La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs; celles-ci sont généralement gagnées en fonction de la valeur des achats pendant la période. Les ententes qui comprennent, outre des frais courants, des frais d'entrée payés d'avance, sont comptabilisées selon la méthode linéaire sur leur durée respective. Les contreparties de fournisseurs sont comptabilisées en tant que produits de franchise au fur et à mesure qu'elles sont acquises.

Produits tirés de la transformation des aliments, de la distribution et de la vente au détail

Les produits liés à la transformation des aliments, à la distribution et à la vente au détail sont comptabilisés lorsque le client a le contrôle des biens, ce qui survient généralement lorsqu'ils sont livrés au client ou reçus par celui-ci, selon les conditions spécifiques de l'entente.

Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22 qui fournit une interprétation sur la façon de déterminer la date de la transaction lors de l'application de la norme sur les transactions en devises, IAS 21. L'interprétation s'applique lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour les contrats libellés en devises étrangères. La date de la transaction détermine le taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la dépense ou du revenu connexe. Cette interprétation donne des indications sur le moment où un paiement ou un encaissement unique est effectué, ainsi que sur les situations où des paiements ou des encaissements multiples sont effectués; elle vise à réduire la diversité dans la pratique. Cette interprétation n'a pas eu une incidence significative sur les états financiers de la Société.

Risque lié à l'environnement économique

Les activités de la Société sont tributaires de nombreux aspects d'un environnement économique sain qui vont des dépenses de consommation soutenues propres à promouvoir les ventes jusqu'à l'accessibilité au crédit nécessaire pour financer les franchisés et la Société. À la lumière des récentes tourmentes qui ont touché l'économie, le crédit et les marchés financiers, la rentabilité de la Société et le cours de ses actions ne sont pas à l'abri de revers. Les hypothèses de planification actuelles de la Société prévoient que la récession qui traverse actuellement les provinces où elle fait affaire aura une incidence sur l'industrie de la restauration rapide. Cependant, la direction juge que la situation économique actuelle n'aura pas de conséquences majeures sur la Société pour les raisons suivantes : 1) la Société dispose de solides flux de trésorerie ; 2) pendant une période de ralentissement économique, les établissements de restauration rapide sont une option abordable pour les consommateurs qui souhaitent prendre un repas à l'extérieur.

Instruments financiers et exposition au risque financier

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Le tableau qui suit présente le classement, la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers :

(En milliers \$)	28 février 2019		30 novembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir	7 157	7 157	8 104	8 104
Passifs financiers				
Dette à long terme ¹⁾	276 093	278 567	266 087	268 954

¹⁾ À l'exclusion des billets et des obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle est établie en fonction de l'information disponible sur le marché à la date de l'état consolidé de la situation financière. En l'absence d'un marché actif pouvant fournir de l'information sur l'instrument financier, la Société utilise les méthodes d'évaluation décrites ci-dessous pour établir la juste valeur de l'instrument. La Société s'appuie essentiellement sur des données d'entrée externes observables du marché pour formuler les hypothèses nécessaires à certains modèles d'évaluation. Des hypothèses ou données d'entrées qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables sont utilisées en l'absence de données externes. Ces hypothèses ou facteurs représentent la meilleure évaluation par la direction des hypothèses ou facteurs qui seraient utilisés par des intervenants de marché à l'égard de ces instruments. Le risque de crédit de la contrepartie ainsi que le risque de crédit de la Société même sont pris en compte dans l'estimation de la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

- *Prêts à recevoir* – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché ; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
- *Dette à long terme* – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

Billets

La Société a émis, dans le cadre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, des billets en faveur des vendeurs et des actionnaires minoritaires de 10220396 Canada inc. Ces billets, remboursables en juin 2019 et en juin 2022, comportent des clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur des bénéfices futurs. Ils sont comptabilisés à la juste valeur et sont réévalués de façon récurrente. Du principal de 5,9 millions de dollars des billets, une somme de 3,3 millions de dollars fait l'objet d'une clause d'indexation.

Pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société, une méthode des flux de trésorerie actualisés a été utilisée à l'égard de ces billets. Les billets font appel à des données d'entrée non observables importantes, dont les taux d'actualisation, les produits projetés et le BAIIA. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation aurait une incidence de 0,1 million de dollars sur la juste valeur au 28 février 2019 (30 novembre 2018 – 0,1 million \$).

Un profit de réévaluation de la juste valeur s'élevant à 1,1 million de dollars a été comptabilisé à l'égard des billets pour le trimestre clos le 28 février 2019 (28 février 2018 – néant \$).

Obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir une participation ne donnant pas le contrôle de 9974644 Canada inc., à la demande de l'actionnaire concerné. L'option peut être exercée en tout temps depuis le

9 décembre 2018. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA comme défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. En conséquence, la Société comptabilise un passif à la juste valeur qui est réévalué à chaque période de présentation de l'information financière.

Un profit de réévaluation de la juste valeur s'élevant à 0,1 million de dollars a été constaté pour le trimestre clos le 28 février 2019 (2018 – néant \$) à l'égard de cette obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle.

Dans le cadre de l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur les bénéfices futurs. La Société a comptabilisé un passif à la juste valeur qui est réévalué à chaque période de présentation de l'information financière.

Pour rendre compte de la valeur actualisée des avantages économiques futurs attendus de la Société à l'égard de cette obligation, la méthode des flux de trésorerie actualisés a été utilisée. L'obligation de rachat de la participation ne donnant pas le contrôle fait appel à des données d'entrée non observables importantes, dont les taux d'actualisation et le BAIIA projeté. Une augmentation ou une diminution de 1% des taux d'actualisation aurait une incidence de 0,1 million de dollars sur la valeur comptable au 28 février 2019 (30 novembre 2018 – 0,1 million \$).

Une perte de réévaluation de la juste valeur s'élevant à 0,2 million de dollars (2018 – 0,1 million \$) a été comptabilisée à l'égard de cette obligation relative à une participation ne donnant pas le contrôle.

Hiérarchie des justes valeurs

	(En milliers \$)	Niveau 3	
		28 février 2019	30 novembre 2018
Passifs financiers			
Billets relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar		5 895	7 034
Options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle		2 638	2 495
Passifs financiers		8 533	9 529

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société conserve une facilité de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 28 février 2019, afin de s'assurer de disposer de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 500,0 millions de dollars. Les conditions de cette facilité de crédit sont décrites à la note 14 des états financiers consolidés au 30 novembre 2018.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 28 février 2019 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
(En milliers \$)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	66 960	66 960	66 960	—	—	—
Dettes à long terme	284 626	287 100	1 986	5 649	6 240	273 225
Intérêts sur la dette à long terme ¹⁾	S.O.	23 535	4 869	4 869	9 739	4 058
	351 586	377 595	73 815	10 518	15 979	277 283

¹⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la clôture du trimestre.

Aperçu

À très court terme, la direction portera ses efforts sur l'obtention d'un chiffre d'affaires d'établissements comparables positif tout en réduisant la pression financière sur ses partenaires franchisés par l'optimisation des procédés et le sourçage des produits à des prix stables et concurrentiels. L'innovation, la qualité des aliments et du service à la clientèle dans chacun des établissements de la Société et l'optimisation de la valeur offerte à sa clientèle seront les principales cibles d'intérêt du prochain exercice.

La direction s'attachera également à l'intégration des enseignes récemment acquises. Ces acquisitions réalisées, MTY se trouve en bonne position pour étendre ses activités au Canada et aux États-Unis et notamment, assurer l'expansion de ses enseignes canadiennes aux États-Unis.

L'industrie de la restauration demeurera exigeante et la direction estime qu'en mettant l'accent sur l'offre alimentaire, l'innovation, la constance et l'ambiance, les restaurants de MTY se tailleront une plus forte position pour faire face aux défis. Considérant le contexte concurrentiel rigoureux où plus de restaurants s'affrontent pour accaparer le budget limité que se permettent les consommateurs, chaque concept doit préserver et améliorer la pertinence de son offre à leur égard.

La direction continuera de mettre l'accent sur l'optimisation de la valeur pour les actionnaires de la Société en ajoutant de nouveaux établissements à certains des concepts existants et elle demeure à la recherche d'acquisitions potentielles afin d'accroître la part de marché de MTY.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières est saisie, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que l'information qui doit être présentée par la Société dans ces rapports soit colligée puis communiquée à la direction de la Société de sorte que celle-ci puisse prendre des décisions en temps opportun quant à la communication de l'information exigée. Bien que la direction examine régulièrement les contrôles et procédures de communication de l'information, elle ne peut fournir d'assurance absolue étant donné que les systèmes de contrôle ne peuvent prévenir ou détecter toutes les inexactitudes liées à des erreurs ou à la fraude en raison des limites intrinsèques qu'ils comportent.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conclu que la conception des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPC ») au 28 février 2019 fournit une assurance raisonnable que les informations importantes relatives à la Société, y compris ses filiales, leur sont communiquées pendant la période de préparation des documents d'information.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière d'établir et de maintenir un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Au cours de l'exercice 2018, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière n'étaient pas efficaces en raison de l'identification d'une faiblesse importante au niveau du contrôle de la comptabilisation d'opérations complexes et inhabituelles, dont la comptabilisation des éléments du prix d'achat lors des acquisitions d'entreprises. Le processus de révision de la Société n'est pas parvenu à prévenir ou à détecter entièrement les erreurs relatives aux données d'entrées utilisées ou au calcul de la juste valeur. Cette faiblesse du contrôle a conduit à la correction d'un prix d'achat préliminaire. Au troisième trimestre de l'exercice 2018, le conseil d'administration, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont mis en place des procédures prévoyant que les éléments importants d'un prix d'achat seront révisés par un expert indépendant afin d'assurer l'exactitude de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge lors de l'acquisition d'une entreprise.

Depuis ces changements, aucune acquisition n'a été effectuée au 28 février 2019 qui exige une répartition du prix d'achat qui aurait permis de tester le nouveau contrôle. La direction a doté le service d'audit interne de ressources et d'outils additionnels pour tester et évaluer l'environnement de contrôle des entreprises existantes et nouvellement acquises. Les faiblesses importantes ne peuvent être considérées comme corrigées tant que les mesures correctives n'ont pas été testées pendant une période suffisante et la direction a conclu, au moyen de tests, que les contrôles mis en place sont efficaces.

Malgré l'évaluation en cours des mesures correctives décrites ci-dessus, le chef de la direction et le chef de la direction financière, de même que la direction, sont d'avis que les états financiers inclus au présent rapport présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation, de la position de trésorerie et des flux de trésorerie de la Société pour les périodes visées conformément aux IFRS.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de même que la direction, après évaluation, sont venus à la conclusion qu'à leur connaissance, au 28 février 2019, sauf en ce qui a trait à la faiblesse significative susmentionnée, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui ait eu ou soit raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

Limites des contrôles et procédures

Les membres de la direction, y compris le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, estiment que les contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière, si bien conçus et appliqués qu'ils soient, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue que les objectifs des systèmes de contrôles sont atteints. De plus, la conception d'un système de contrôles doit refléter le fait qu'il existe des contraintes sur le plan des ressources et que les bénéfices des contrôles doivent être évalués en fonction de leurs coûts. Étant donné les limites intrinsèques de tous les systèmes de contrôles, aucun ne peut fournir l'assurance absolue que tous les problèmes de contrôle et cas de fraude, s'il en est à l'intérieur de la Société, sont prévenus ou détectés. Ces limites intrinsèques comprennent que le jugement des faits lors d'une prise de décision peut être faussé et qu'un incident peut survenir d'une simple erreur ou par méprise. En outre, les contrôles peuvent être contournés par les actes individuels de certaines personnes, par collusion entre deux ou plusieurs personnes, ou par dérogation non autorisée au contrôle. La conception d'un système de surveillance des contrôles est aussi fondée en partie sur certaines hypothèses à l'égard de la possibilité d'événements futurs et rien ne peut garantir que le système conçu parviendra à atteindre les objectifs qui lui ont été fixés dans toutes les conditions éventuelles futures.

En conséquence, étant donné les limites inhérentes à un système de contrôle efficace, des inexactitudes dues à l'erreur ou à la fraude peuvent survenir et ne pas être détectées.

Limites de l'étendue de la conception

La direction de la Société, avec le concours du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière qui se rattachent aux activités des sociétés acquises récemment, soit :

Pourcentage de Groupe d'Alimentation MTY inc.	Actif de la Société	Actif courant	Actif non courant	Passif courant	Passif à long terme	Produits	Résultat net
SweetFrog	4%	0%	4%	2%	1%	1%	7%
Casa Grecque	2%	5%	2%	1%	0%	5%	5%
Timothy's World Coffee et Mmmuffins	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%
Grabbagreen	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%

La direction de la Société, avec la participation du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a circonscrit l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière relatifs à certaines entités ad hoc sur lesquelles la Société est habilitée à exercer un contrôle de fait et qui, par conséquent, ont été consolidées dans les états financiers consolidés de la Société. Pour la période close le 28 février 2019, ces entités ad hoc représentent 0% de l'actif courant de la Société, 0% de son actif non courant, 0% de son passif courant, 0% de son passif à long terme, 1% de ses produits et 0% de son résultat net.

« *Éric Lefebvre* »

Éric Lefebvre, CPA, CA, MBA
 Chef de la direction

« *Renée St-Onge* »

Renée St-Onge, CPA, CA
 Chef de la direction financière